

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes
Arrondissement de CHARLEVILLE-MEZIERES
Commune de MAUBERT-FONTAINE

COMPTE - RENDU

Commune de Maubert-Fontaine

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 01 février 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Présidence : Christian MOUGIN, Maire

Etaient présents :

BOQUET Nathalie	GEOFFROY Elodie
BRESSY Arnaud	LABILLOIS Jill
CARBONNEAUX Bernard	LABILLOY Laurent
CHATRY Virginie	LE CALVEZ Aude
FLICHET Clément	MOUGIN Christian
GADROY Guillaume	THIEBEAUX Christine
GARAU Ghyslaine	

Mandat de procuration : BRESSY Dany par BOQUET Nathalie

Absents : COLLEAUX Jean-Claude

Secrétaire de séance : Madame GEOFFROY Elodie

Membres présents.....	13
Absents ayant donné mandat de procuration.....	1
Absent.....	1
Votants.....	14

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GEOFFROY Elodie est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant une annulation de titre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

01_2021 - Bilan financier travaux voirie assainissement CCAT/Commune

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	14	13	1	0	0

Le conseil municipal a décidé dans une délibération n° 70/2015 du 7 décembre 2015 de réaliser des travaux de mise aux normes des trottoirs en divers points de la commune dont la rue du Château, la rue des Ecoles et le lotissement du Jardin Bidois. Du fait du partage des compétences entre la commune et la communauté de communes, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement (dont le versement d'un fonds de concours intercommunal) a été signée entre les 2 parties le 12 mars 2020. Les travaux étant terminés depuis fin août 2020, un avenant à cette convention est donc nécessaire afin d'arrêter le bilan financier définitif. Le détail des montants à verser par chacune des parties est joint en annexe. Madame BOQUET signale que Monsieur Dany BRESSY est contre cette répartition concernant le lotissement du Jardin Bidois car les trottoirs ont été supprimés et il estime que la Communauté de Communes aurait du prendre tous les travaux à sa charge. Monsieur le Maire rappelle donc les règles de la CLECT, à savoir que le transfert de compétence ne s'opère que sur l'emprise de la voirie avant travaux et que toute commune qui supprimerait des trottoirs pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, sera régie par les mêmes règles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention qui détermine les montants définitifs des fonds de concours et de remboursement des travaux.

02_2021 - Fonds de concours travaux de voirie et assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	14	14	0	0	0

Des travaux de voirie et eaux pluviales ont été effectués en 2019 et en 2020 par la Communauté de Communes Ardennes Thiérache et pour lesquels une participation (fonds de concours) est demandée aux communes selon le règlement de la CLECT.

Pour les travaux de voirie de 2019, le montant total de la participation (notamment suivant les dispositions du règlement de la CLECT voté le 5 novembre 2014) de notre commune s'élève à 4 240.88 € se décomposant comme suit :

- Travaux de voirie relevant de la compétence intercommunale : 3 840.38 €
- Travaux eaux pluviales relevant de la compétence intercommunale : 400.50 €

Pour les travaux de voirie de 2020 concernant les travaux d'aménagement de rues des Ecoles, du Château et lotissement Jardin Bidois, le montant total de la participation de notre commune s'élève à 20 918.87 € se décomposant comme suit :

- Travaux de voirie relevant de la compétence intercommunale : 7 074.37 €
- Travaux eaux pluviales relevant de la compétence intercommunale : 13 844.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à :

- participer par fonds de concours suivant les montants indiqués précédemment, soit un total de 25 159.75 €

03_2021 - Travaux ONF

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	14	14	0	0	0

Le conseil municipal décide de confier à l'ONF, les travaux de dégagement manuel en plein de plantation avec coupe rez-terre, travail d'une inter bande sur deux avec maintien des essences de bois précieux (érables, merisiers, chênes) sur la parcelle 4.2 pour un montant de 2 233.42 € HT.

04_2021 - Décisions prises dans le cadre des délégations

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	0	0	0	0	14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations :

- encaissement d'un chèque de Groupama d'un montant de 899.16 € pour remboursement de la franchise suite au sinistre tempête du 04/06/2019.

05_2021 - Annulation de titre

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	14	14	0	0	0

Le règlement de la CLECT prévoyant que le petit entretien des voiries communales d'intérêt communautaire reste à la charge des communes, la pose d'enrobé à froid pour rebouchage des nids de poules ne doit pas être refacturé à la Communauté de Communes Ardennes Thiérache.

Il faut donc annuler le titre 291 de l'année 2020 pour un montant de 256 € et rembourser cette somme à la Communauté de Communes Ardennes Thiérache.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'annuler le titre 291 de 2020 pour un montant de 256 €
- de rembourser cette somme à la Communauté de Communes Ardennes Thiérache

Mot du Maire :

Le tracteur tondeuse Kubota devant être remplacé, des devis ont donc été demandés.

Les panneaux d'entrée d'agglomération sur la RD 32 et la RD 31 vont être reculés afin de limiter la vitesse de circulation.

Pour extrait conforme,
Affiché le 16 février 2020
Le maire,
Christian MOUGIN

